



DECISION DU MAIRE

Marchés de fournitures courantes et de services 2026-2027 et 2028 du groupement de commande SIVAAD

Marché n° 2025-21

« Fournitures de matériels et d'équipements pour les restaurants des collectivités »

AOO4_MATRESCO_2025 Lot 1 – V01 et Lot 2 – V02

Le Maire de la Commune de Le Val, Var,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

VU la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var en date 30 octobre 2025 portant sur l'attribution des marchés de fournitures de matériel et d'équipements pour les restaurants des collectivités applicables aux exercices 2026-2027 (années fermes) et 2028 (année renouvelable),

CONSIDERANT la réception des actes d'engagement par le SIVAAD le 11 décembre 2025,

DECIDE

Article 1 :

De donner son accord pour la signature des actes d'engagement ci-annexés pour le marché public suivant :

CHOMETTE SAS – 1 rue René Clair 91350 GRIGNY – SIRET 42446088900019 pour le lot :

- V01 Vaisselle et accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social :
Période 1 : 4 400 € HT minimum, 16 000 € HT maximum.
Période 2 : 2 200 € HT minimum, 8 000 € HT maximum.

CHOMETTE SAS – 1 rue René Clair 91350 GRIGNY – SIRET 42446088900019 pour le lot :

- V02 Matériels, ustensiles et équipements pour les restaurants collectifs à caractère social :
Période 1 : 1 000 € HT minimum, 4 000 € HT maximum.
Période 2 : 500 € HT minimum, 2 000 € HT maximum.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.
Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Brignoles.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune pour les exercices 2026 et suivants.

Fait à LE VAL, le 30 décembre 2025

Le Maire,

Jérémy GIULIANO



A blue ink signature of Jérémy Giuliano, enclosed within a blue oval.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU



Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

SIVAAD
1 PLACE DES RESISTANTS
BP 11
83430 SAINT MANDRIER SUR MER

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITES

**Lot n° 1 V01 Vaisselle et Accessoires de table pour les
restaurants collectifs à caractère social :**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	4
2 - Identification du co-contractant.....	4
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix.....	5
5 - Durée de l'accord-cadre	5
6 - Paiement	5
7 - Nomenclature(s)	5
8 - Signature.....	6
9 – Nantissement ou cession de créances	7

1 - Identification de l'acheteur

Membre du groupement de commandes : Mairie du VAL

Coordonnateur du groupement de commandes : SIVAAD

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances (à compléter par l'adhérent) : Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire du VAL

Ordonnateur : Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire du VAL

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° A004_MATRESCO_2025 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire, Franck TRESTOUR, Directeur Développement Commercial, engage la société SAS CHOMETTE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

CHOMETTE SAS
1 Rue René Clair
91350 GRIGNY

Adresse électronique : mp@chomette.com

Numéro de SIRET : 424 460 889 00019

Code APE : 4669C

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITES

Les fournitures définies au CCAP sont réparties en 3 lots.

Lot n° 1 : V01- Vaisselle et Accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Cet acte d'engagement correspond à l'offre de base

4 - Prix

Les fournitures seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20 % (cf. lettre de soumission).

Le montant total des prestations pour la durée du lot n° 1 : V01- Vaisselle et Accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social est défini(e) comme suit pour la part de l'acheteur :

Période	Minimum HT	Maximum HT
Période 1	4400 €	16000 €
Période 2	2200 €	8000€

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

L'accord-cadre est passé pour une durée ferme de deux ans et d'une année par tacite reconduction.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	CHOMETTE
Prestations concernées	
Domiciliation	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Code banque	30066
Code guichet	10947
N° de compte	00020735301
Clé RIB	84
IBAN	FR76 3006 6109 4700 0207 3530 184
BIC	CMCIFRPP

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39221110-1	Vaisselle
39221123-5	Verres à boire
39221130-7	Récipients pour aliments

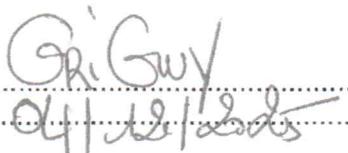
8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A
Le


Signature et cachet du candidat,
du mandataire ou des membres du groupement¹


Chomette S.A.S.
Marchés Publics
91350 GRIGNY
0825 024 023 - Fax 0825 003 670
SIREN 424 460 889 - APE 4669C

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du :

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

9 – Nantissement ou cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....
- La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....
- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise

A
Le

SIGNATURE



SIVAAD
1 PLACE DES RESISTANTS
BP 11
83430 SAINT MANDRIER SUR MER

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITES

Lot n° 2 V02 Matériels, Ustensiles et Équipements pour les restaurants collectifs à caractère social :

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
 Reçu en préfecture le 13/01/2026
 Publié le
 ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITES
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	4
2 - Identification du co-contractant.....	4
3 - Dispositions générales	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix.....	5
5 - Durée de l'accord-cadre	5
6 - Paiement	5
7 - Nomenclature(s)	5
8 - Signature	6
9 – Nantissement ou cession de créances	8

1 - Identification de l'acheteur

Membre du groupement de commandes : Mairie du VAL

Coordonnateur du groupement de commandes : SIVAAD

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances (à compléter par l'adhérent) : Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire du VAL

Ordonnateur : Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire du VAL

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n° AO04_MATRESCO_2025 qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire, Franck TRESTOUR, Directeur Développement Commercial, engage la société SAS CHOMETTE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

CHOMETTE SAS
1 Rue René Clair
91350 GRIGNY

Adresse électronique : mp@chomette.com

Numéro de SIRET : 424 460 889 00019

Code APE : 4669C

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS POUR LES RESTAURANTS DES COLLECTIVITES

Les fournitures définies au CCAP sont réparties en 3 lots.

Lot n° 2 : V02- Matériels, Ustensiles et Équipements pour les restaurants collectifs à caractère social

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Cet acte d'engagement correspond à l'offre de base

4 - Prix

Les fournitures seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20 % (cf. lettre de soumission).

Le montant total des prestations pour la durée du lot n° 2 : V02- Matériels, Ustensiles et Équipements pour les restaurants collectifs à caractère social est défini(e) comme suit pour la part de l'acheteur :

Période	Minimum HT	Maximum HT
Période 1	1000 €	4000 €
Période 2	500 €	2000€

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

L'accord-cadre est passé pour une durée ferme de deux ans et d'une année par tacite reconduction.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	CHOMETTE
Prestations concernées	
Domiciliation	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Code banque	30066
Code guichet	10947
N° de compte	00020735301
Clé RIB	84
IBAN	FR76 3006 6109 4700 0207 3530 184
BIC	CMCIFRPP

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39221000-7	Équipement de cuisine
39221100-8	Ustensiles de cuisine
39311000-5	Petit matériel de restauration

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

39310000-8

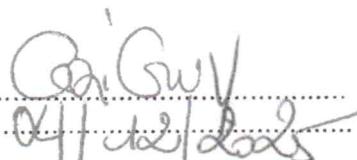
Équipement de restauration

8 - Signature**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A
 Le


Signature et cachet du candidat,
 du mandataire ou des membres du groupement¹

Chomette S.A.S. 
 Marchés Publics
 91350 GRIGNY
 ☎ 0825 024 023 - Fax 0825 003 670
 SIREN 424 460 889 - APE 4669 C

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du :

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 083-218301430-20251230-42D_2025-AU

9 – Nantissement ou cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

- La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....
.....

- La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise

A
Le

SIGNATURE